

Ministère de la Communauté française  
Administration générale de  
l'Enseignement et de la Recherche  
scientifique.

1080 Bruxelles , le 27 Avr 2012  
Rue A. Lavallée, 1  
02 / 690.87.31

-----  
Direction générale de l'Enseignement  
non obligatoire et de la Recherche  
scientifique.

-----  
Service général de l'Enseignement de  
promotion sociale, de l'Enseignement  
secondaire artistique à horaire réduit  
et de l'Enseignement à distance

Monsieur Roberto GALLUCCIO  
Administrateur délégué  
CPEONS

-----  
Direction de l'Enseignement de  
promotion sociale  
-----

rue des Minimes 87-89  
1000 BRUXELLES

Ref.: a) / Dossier pédagogique 4909

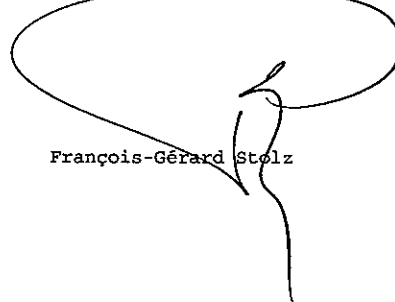
Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1  
-----  
Unité de formation : CONCEPTUALISATION GRAPHIQUE  
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ARTS APPLIQUES DE  
PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT  
Code Référence : 620301U38C1  
Domaine : 602 Arts appliqués-SU:arts décoratifs,arts graphiques...

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier  
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général-adjoint,



François-Gérard Stolz

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**

**DOCUMENT 8 bis DOSSIER PEDAGOGIQUE UNITE DE FORMATION**

**1. La présente demande émane du réseau :**

- (1) Communauté française
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre confessionnel
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau(2) : Roberto GALLUCCIO Date et signature(2) : 13/03/12  
Administrateur délégué

**2. Intitulé de l'unité de formation (2):**

**CONCEPTUALISATION GRAPHIQUE**

Code de l'UF(3) : <u>62 03 01 038 C1</u>	Domaine de formation(4) : <u>602</u>
--	--------------------------------------

**3. Finalités de l'unité de formation :** Reprises en annexe n°1 de ...1.... page(s) (2)

**4. Capacités préalables requises :** Reprises en annexe n°2 de ...1.... page(s) (2)

**5. Classement de l'unité de formation :**

- (1) Enseignement secondaire de :  (1) transition  (1) qualification
- du degré :  (1) inférieur  (1) supérieur
- (1) Enseignement supérieur de type court  (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Arts appliqués	<input checked="" type="radio"/>	Arts appliqués	<input checked="" type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur : 13.03.2012

Signature du Président du Conseil supérieur :

**6. Caractère occupationnel :**  (1) oui  (1) non

**7. Constitution des groupes ou regroupement :** Reprise en annexe n°3 de ...1.... page(s) (2)

**8. Programme du (des) chargé(s) de cours :** Repris en annexe n°4 de ...1.... page(s) (2)

**9. Capacités terminales :** Reprises en annexe n°5 de ...1.... page(s) (2)

**10. Chargé(s) de cours :** Repris en annexe n°6 de ...1.... page(s) (2)

(1) Cocher la mention utile  
 (2) A compléter  
 (3) Réservé à l'Administration  
 (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'UF(3) : 62 03 01 038 C1	Domaine de formation(4) : 602
-----------------------------------	-------------------------------

**11. Horaire minimum de l'unité de formation :**

Horaire minimum :

1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Conceptualisation graphique	CT	B	48
2. Part d'autonomie	XXXXXXXXXXXX	P	12
		<b>Total des périodes</b>	<b>60</b>

**12. Réserve au Service d'inspection :**

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

**COPIE CONFORME**

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

François - Gérard STOLZ  
Directeur général adjoint

Date : 26.04.12

Signature :

J. LEONARD  
Inspecteur chargé de la  
coordination du service  
d'Inspection.

- (1) Biffer la mention inutile  
(2) A compléter  
(3) Réserve à l'Administration  
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection  
(5) Soit ESIT, ESIQ, ESST, ESSQ, SCTE, SCEC, SCAG, SCPA, SCSO, SCPE, SCMA  
(6) A compléter si les U.F. ont déjà été approuvées, sinon réservé à l'administration

## CONCEPTUALISATION GRAPHIQUE

### **1. Finalités**

#### **1.1 Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit:

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2 Finalités particulières**

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant:

- ◆ de transposer une idée ou un concept en une image de base et/ou en un objet;
- ◆ de se sensibiliser à la représentation d'un objet dans l'espace et de décoder des plans techniques d'objets divers afin d'en percevoir une image la plus réelle possible.

## CONCEPTUALISATION GRAPHIQUE

### **2. Capacités préalables requises**

#### **2.1 Capacités**

*En français,*

- ◆ résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général et les critiquer;
- ◆ produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement,... (des documents d'information pouvant être mis à sa disposition).

#### **2.2 Titre pouvant en tenir lieu**

Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS).

## CONCEPTUALISATION GRAPHIQUE

### **3. Constitution des groupes ou regroupement**

Il est recommandé de ne pas dépasser 25 étudiants par groupe.

## CONCEPTUALISATION GRAPHIQUE

### 4. Programme

L'étudiant sera capable:

- ◆ de définir quelques grands courants artistiques du monde moderne et contemporain;
- ◆ de déterminer les critères esthétiques et stylistiques d'un objet, d'une composition, d'une image;
- ◆ à partir d'un logiciel professionnel de traitement d'images, d'expliquer différents types de format d'images et de fichiers, d'en donner les avantages et les inconvénients;

*à partir d'un objet destiné à une fabrication numérique présenté par le chargé de cours,*

- ◆ d'en réaliser un croquis en tenant compte des matières et textures, ainsi que des règles de perspective (un point de fuite, deux points de fuite, échelle,...);
- ◆ d'effectuer la mise en plan des parties techniques de l'objet en respectant les contraintes des repères orthonormés;

*à partir d'une idée ou d'un concept présentés par le chargé de cours,*

- ◆ d'imaginer un objet illustrant cette idée ou ce concept, d'en réaliser une illustration graphique dans le respect ou en opposition à un courant artistique choisi, et, en appliquant les règles d'harmonie, de préciser les caractéristiques principales de l'objet;

*en utilisant les fonctionnalités du logiciel de traitement de l'image mis à sa disposition,*

- ◆ d'intégrer une image choisie dans différentes productions en appliquant les techniques les plus judicieuses et de sauvegarder sa production dans différents formats utilisés dans les chaînes graphiques, PAO et multimédias.

## CONCEPTUALISATION GRAPHIQUE

### 5. Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant(e) sera capable:

*à partir d'une idée ou d'un concept présenté par le chargé de cours, en tenant compte des règles d'harmonie, en référence ou en opposition à un courant artistique choisi,*

- ◆ de traduire cette idée ou ce concept en un objet représentatif;
- ◆ d'en réaliser un croquis en tenant compte des matières et textures, ainsi que des règles de perspective (un point de fuite, deux points de fuite, échelle,...);
- ◆ d'effectuer la mise en plan des parties techniques de l'objet en respectant les contraintes des repères orthonormés.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants:

- ◆ le niveau d'adéquation entre l'objet et l'idée ou le concept à traduire,
- ◆ l'apport personnel dans la démarche créative,
- ◆ le niveau d'adéquation entre le sujet et le courant artistique choisi pour la réalisation,
- ◆ la précision, la lisibilité et la clarté des croquis et des plans.



CONCEPTUALISATION GRAPHIQUE
-----------------------------

**6. Profil du(des) chargé(s) de cours**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.